6e ANNEE. — NUMERO 53.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. Bref à la Liberté)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Paroles de Pie IX, aux pèlerins de Rennes.)

DIMANCHE 5 MARS 1876.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an.	6 mois.	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	36	19	10

Bureaux de Rédaction et d'Expédition, Grand'Rue, 10.

BUREAU DES ANNONCES ALPHONSE COMTE Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le prix des annonces, voir à la 4e page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

La défaite des carlistes.

—

Le *Vaterland*, de Lucerne, journal conservateur modéré, consacre quelques lignes remarquables aux récents événements d'Espagne. Nous voudrions pouvoir citer l'article tout entier, mais l'abondance des matières nous oblige de nous borner à produire quelques extraits: «... Le jeune héros a succombé devant une puissance quatre fois supérieure... La force a triomphé, mais elle trouvera aussi un *jour* son compte à régler. Les valets de la presse libérale éclatent en rires grimaçants et tournent en dérision les journaux catholiques qui ont défendu fidèlement la cause du monarque légitime. Il y a même des politiques soi-disant *conservateurs* qui, nous voyant ardents à soutenir cette cause, haussaient les épaules d'un air compatissant et voire même nous enseignaient la modération; car, disaient-ils, don Carlos ne saurait vaincre...

» L'ironie des libéraux nous laisse indifférents et leurs éloges ne feraient que nous effrayer. Mais ce qui nous paraît plus inquiétant, c'est que des représentants du *conservatisme* tiennent haut la bannière du succès dans des questions étrangères, tandis qu'ils prétendent défendre dans nos affaires intérieures les principes du droit historique et du fédéralisme.

» ... Quant à nous, nous avons défendu le *droit* du *faible* contre la *puissance* du *fort* et nous n'avons pas trahi lâchement dans une question étrangère les principes *conservateurs* que nous sommes chargés de défendre au sein de notre patrie.

» ... Le drame sanglant est achevé, le rideau est tombé; les libéraux battent des mains, les amis de la justice sont dans le deuil. Le franc-maçon Decazes, — aussi un politique « conservateur » celui-là, — n'a pas peu contribué à amener ce dénouement.

» *Mais nous croyons à une rémunération*, nous croyons à un ordre moral régissant le monde, nous croyons à l'action de la Providence dans l'histoire des peuples, et nous ne doutons pas dès lors que l'heure du châtiment ne sonne aussi pour les rois-fantômes de l'Espagne, pour la canaille étoilée et rubannée.

» Et qui sait si la rafale révolutionnaire ne va pas se déchaîner encore une fois sur la *France*, et cela dans peu de temps? Les horreurs de la Commune n'ont pas encore ouvert les yeux aux peuples; il faudra bien leur administrer le remède à plus fortes doses. Et avouons que le clergé ne porte pas la moindre responsabilité de cette situation. On *commence*, sans doute, à voir clair, mais il faudra bien du temps *encore* pour réparer les fautes anciennes.

» Il y a là aussi un enseignement pour les cantons catholiques de la Suisse. *Discite moniti!* »

Que dirait le *Vaterland* si nous lui apprenions que nous connaissons aussi des *conservateurs* adorateurs du succès! que bien plus, ces conservateurs rient de la défaite de don Carlos, et qu'ils préfèrent, ainsi que s'exprime le *Vaterland*, « le régime d'eunuques de l'alphonsisme au gouvernement viril, conservateur et fédéraliste, religieux et catholique sincère, d'un don Carlos, » sans doute parce que ces *conservateurs* craignent de voir *trop de catholicisme* assis sur le trône d'Espagne, comme ils ont cru voir trop de conservatisme en Mac-Mahon, lorsque Thiers, le révolutionnaire, est tombé du pouvoir....

CORRESPONDANCES.

Nouvelles fédérales.

Berne, 3 mars.

La plus grande partie des séances du Conseil fédéral se passe *en explications et en* interprétations des lois récemment mises à exécution, et plus spécialement des lois sur l'état civil et sur les impôts militaires. Cela prouve que ces lois n'ont pas été suffisamment étudiées et qu'il n'y a pas, dans les Chambres fédérales, des hommes suffisamment compétents pour faire une œuvre de législation sérieuse, complète et bien coordonnée. Ce n'est pourtant pas que les avocats y manquent; il y en a au moins cinquante. Joignez-y les barons de la banque, des chemins de fer et de l'industrie et vous aurez à peu près au complet les législateurs de la Confédération. Cela ne suffit pas, parait-il, pour l'élaboration des lois *rendues nécessaires par la nouvelle Constitution fé*dérale. C'est un résultat aussi imprévu qu'humiliant, obtenu par les révisionnistes, de mettre en relief leur incapacité et leur inexpérience sur le terrain pratique.

Les publications officielles et officieuses ne contiennent plus que des notes sur l'exécution de la loi sur l'état civil et sur le mariage. Ces questions touchant aux plus graves intérêts des familles et de la société, sont une puissante diversion qui empêche l'opinion publique de se préoccuper de la gravité de notre situation économique, et en particulier des charges qui peuvent résulter pour *la Suisse de la faillite, maintenant certaine*, de la Société du Gothard. Ce grand désastre financier vient d'être annoncé au sein du Grand Conseil de Lucerne, par les orateurs de tous les partis, et ceux du parti radical n'ont été ni les moins affirmatifs ni les moins irrités de la légèreté avec laquelle on a lancé la *Suisse dans une entreprise internationale*, dont l'Allemagne et l'Italie *auront* tous les avantages, et la Suisse les ennuis et les charges.

La faillite de la Compagnie de Berne-Lucerne a eu un contre coup bien imprévu dans notre bonne ville de Berne. Nous avons une banque appelée Caisse d'épargne et de prêt, qui a toujours fait de bonnes affaires, et qui vient de distribuer 15 % à ses actionnaires pour l'exercice de 1875. Or, le bruit a couru que cet établissement était engagé pour un capital très-considérable dans la faillite du chemin de fer Berne-Lucerne. Aussitôt tous les paysans d'accourir de quatre et de *six lieues à la ronde*, et de réclamer au guichet le remboursement de leurs dépôts. La caisse a heureusement pu faire face à cette panique, que rien ne justifiait. Mais l'épreuve aurait pu être mortelle pour plus d'un établissement solide. Ce qu'il y a de plus fâcheux en cela, c'est que, dit-on, le bruit a été répandu dans les campagnes bernoises par des banquiers à la petite semaine et des usuriers qui s'apprêtaient à jeter un bon coup de filet.

CONFÉDÉRATION.

—

Nous lisons dans la *Liberté* de Paris:

Mariage d'un prêtre. — nullité. — « La Cour de Rennes vient de rendre son arrêt dans une affaire des plus curieuses, qui a causé du reste un certain bruit en Bretagne. Une instance avait été introduite par les parents d'un certain abbé A...., à raison d'une donation qui leur avait été faite par ce dernier.

» Or, l'abbé A... s'était *marié* depuis et une demande en révocation de la donation avait été fournie pour cause de survenance d'enfants. La cour a rejeté la demande de révocation, *en déclarant que le mariage con*tracté par l'abbé A.... était nul. »

Recommandé aux gouvernements, qui laissent rétablir le heimatholosat en Suisse, en tolérant le mariage de prêtres français.

—

La commission convoquée par le département *fédéral de justice et police pour discuter les avant-projets de loi sur le droit de* vote et la différence entre l'établissement et le séjour, sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse et sur la double imposition, a terminé la discussion du premier de ces avant-projets. Contrairement aux dispositions de M. Dubs, elle a scindé l'avant-projet en deux lois distinctes. Elle a admis entre les Suisses établis et les Suisses en séjour quant à l'exercice de leurs droits politiques cette différence que le Suisse en séjour n'acquiert le droit de vote, en affaires cantonales et communales, qu'après un an de séjour, et le Suisse établi après six mois d'établissement.

---

39 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

JULIEN

CHRONIQUE TOULONNAISE.

Je vous crois, monsieur; mais, si j'étais à votre place, je ne retournerais pas à Toulon de si tôt; un malheur est bien vite arrivé par le temps qui court, et ces gens-là sont capables de tout.

Je la remerciai de l'intérêt qu'elle me portait, et je lui expliquai le but de ma visite; elle consentit volontiers à servir de garde à misè Moutte en l'absence de Dorothée; je fis part de sa réponse à ma marraine, et je partis peu de temps après, plus préoccupé que je ne me l'avouais du récit de la petite servante. Je n'avais rien à me reprocher cependant; jamais un mot de ma bouche ni un regard de mes yeux n'avaient dit à Paméla que je songeasse à l'épouser; son amour-propre seul avait pu le lui faire croire; quant à son cœur, je savais bien qu'il n'était pour rien dans l'affaire; mademoiselle Pardichon ne m'aimait point, elle n'aimait qu'elle-même; seulement elle aurait bien voulu me prendre pour son mari, d'abord parce qu'elle me croyait riche et de noble race; circonstance à laquelle elle attachait le plus grand prix, malgré les déclamations républicaines et malgré les persécutions auxquelles les aristocrates étaient alors exposés.

Telles étaient les pensées qui me roulaient tristement dans l'esprit pendant la route; je ne me faisais aucune illusion sur le compte des Pardichon, je les savais capables de tout, comme l'avait dit Mariette; et, s'ils avaient résolu de me nuire, ils ne seraient retenus ni par le cri de la conscience ni par la crainte de n'y pas réussir; car rien n'était plus aisé en ce temps-là que de perdre un ennemi: il ne s'agissait que de le dénoncer comme royaliste, aristocrate ou simplement chrétien, cela suffisait pour l'envoyer à l'échafaud. J'étais brave naturellement, et la mort ne m'effrayait pas; mais mourir au moment d'épouser Ange-Marie! quand la vie me promettait de si pures jouissances! Lorsqu'on touche au bonheur, que tout semble vous sourire, apprendre alors que d'un instant à l'autre, on peut être arrêté, traîné en prison, jeté en proie à la guillotine! avoir constamment cette épée de Damoclès suspendue sur sa tête, et ne pouvoir l'écarter!

Le temps était lourd et orageux, et du petit bois de pins que je parcourais s'élevait une rumeur prolongée, semblable au mugissement des flots. C'était le vent qui sifflait à travers le feuillage; le tonnerre roulait dans le lointain avec de sourds éclats; tous ces bruits naturels me paraissaient sinistres, et j'en tirais mauvais augure; cependant lorsque, parvenu au sommet de la colline, j'aperçus la haute tourelle, coiffée de briques *vernies, se découpant au loin sur l'horizon, qui s'enflammait* de teintes ardentes; quand les blocs de rochers, contre lesquels étaient adossées les murailles du château m'apparurent distinctement, mon âme se rasséréna peu à peu, et mon pauvre cœur se rouvrit à l'espérance.

Je pressai le pas, tout en m'arrêtant de temps à autre pour écouter si le son du clavecin ou quelque voix amie n'arriverait point jusqu'à moi; mais le silence le plus profond régnait de toutes parts. Je continuai ma route en regardant le soleil se plonger peu à peu dans la mer.

Tout à coup mon pied se heurta contre une racine à moitié hors de terre; je me baisai pour voir l'obstacle, et j'aperçus sous mes pas quelques gouttes de sang, puis, plus loin, d'autres encore, et la trace sanglante se prolongeait dans le sentier, puis se perdait à gauche, au milieu du fourré. Cette découverte me surprit et m'impressionna *péniblement; je me détournai de mon* chemin pour chercher, parmi les ronces et les bruyères, d'où semblait partir comme un râle d'agonie, et je découvris le chien du commandant, mortellement blessé d'un coup de feu. Les plus tristes pressentiments m'assaillirent aussitôt; je me mis à marcher à grands pas, tout hors de moi et dans un trouble extrême.

XV

AUDACE DU TERRORISTE FIGON. — DANGERS D'ANGE-MARIE. — L'AUTORITÉ PATERNELLE. — LA CACHETTE DU COMMANDANT. — *LE MARIAGE.* — *LA FUITE.* — LA VENGEANCE DE PAMÉLA. — LE BASTIDON.

En arrivant à la porte du château, je me sentis saisir le bras par une personne que je ne reconnus pas tout d'abord, tant j'avais l'esprit agité.

C'était Baptiste, le valet de chambre.

— Monsieur, dit-il d'une voix lamentable, un grand malheur est arrivé, entrez vite, on vous attend.

Je me précipitai vers le salon entr'ouvert, et j'aperçus Ange-Marie et la marquise, qui pleuraient en se tenant embrassées, tandis que le commandant les regardait d'un air sombre.

— Sais-tu ce qui se passe ici? me dit-il en se retournant brusquement au cri que les deux femmes avaient jeté à mon aspect; Figon le sans-culotte, Figon l'assassin, est *venu, à la tête de ses bandits*, demander la main de mademoiselle de Castelmar pour Antoine Figon, son neveu.

(A suivre.) Css DE LA ROCHÈRE.

(Reproduction interdite. — Se trouve en volume chez M. Allard, 13, rue de l'Abbaye, Paris.)

La commission s'est ajournée jusqu'à la fin de la session extraordinaire de l'Assemblée fédérale, puis elle se réunira de nouveau pour discuter le projet sur l'acquisition du droit de citoyen suisse. Dans une troisième réunion enfin, elle discutera le projet de loi sur les doubles impositions.

Il va de soi que ces projets après être sortis des mains de la commission seront encore soumis aux délibérations et à l'approbation du Conseil fédéral avant d'être soumis à l'Assemblée fédérale.

—

D'après l'article 13 du règlement d'exécution schaffhousois de la loi fédérale sur l'état civil, la tenue des registres et le mariage, l'officier de l'état civil ne peut procéder à la célébration d'un mariage, qui doit être précédé de la prise d'inventaire sur l'état de la fortune, que dès le moment qu'il lui a été prouvé par document officiel que cette prise d'inventaire a eu lieu. De même, l'officier de l'état civil doit à chaque occasion se convaincre si les actes qui sont indispensables pour soutenir la validité de la séparation d'un mariage ont été présentés au complet.

Basé sur cette disposition, le conseil d'Etat du canton de Schaffhouse refuse d'annuler une opposition à un mariage, élevée par l'autorité tutélaire d'une commune de ce canton, que voudrait contracter un citoyen établi dans l'Etat de Genève, attendu que cette opposition se fonde sur le fait que l'intéressé n'a pas suffisamment prouvé qu'à l'occasion de la dissolution de son premier mariage à la suite d'un prononcé judiciaire, la séparation de biens ait été également accomplie.

L'officier de l'état civil de Genève ayant demandé des directions au sujet de ce cas, le Conseil fédéral, vu les articles 26, 27, 28, 34 et 48 de la loi fédérale du 24 décembre 1875 sur l'état civil, lesquels ne prévoient aucunement un empêchement au mariage du genre de celui indiqué ci-dessus, a décidé dans sa séance du 1er mars que l'opposition au mariage en question n'est pas fondée et qu'elle doit être écartée; de plus, le gouvernement du canton de Schaffhouse est invité à prendre les mesures nécessaires pour que la législation cantonale soit mise en harmonie avec la loi fédérale dont il s'agit.

—

Le conseil d'Etat de Neuchâtel a convoqué à Neuchâtel une conférence des directeurs militaires des cantons romands et du canton de Berne à l'effet d'adopter une réponse commune à une circulaire du département militaire fédéral demandant à ce que les employés des arsenaux cantonaux soient placés directement sous ses ordres.

Nous espérons, dit le *Réveil*, que les gouvernements cantonaux sauront maintenir avec un soin jaloux leurs droits menacés par la circulaire du Conseil fédéral.

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — La vente par lots distincts des terrains qu'occupait l'ancien arsenal de Berne a produit la somme de fr. 414,000, soit fr. 7»40 environ le pied carré.

— La banque commerciale de Berne vient de publier son compte-rendu annuel. Sa situation n'est guère meilleure que l'an dernier, et ce n'est que peu à peu qu'elle reviendra à son état normal. Plusieurs faillites des derniers temps, menaçant l'établissement d'une perte considérable, le rapport propose de porter en compte à profits et pertes la somme de 24,182 fr. 87 cent., pour l'an prochain.

— Un accident qui, heureusement, n'a eu aucune suite, est survenu mercredi soir au train qui devait arriver du Jura à la gare de Bienne à 8 heures. Un peu avant le tunnel de Rondchâtel, des moëllons entassés contre la tranchée pour être chargés plus tard sont tombés sur la voie ferrée au moment ou très-peu avant le passage du train. Ils avaient été sans doute poussés par le terrain de la tranchée, saturé d'humidité, et l'ébranlement causé par l'approche de la locomotive leur aura fait perdre l'équilibre.

Plusieurs de ces moëllons s'étant arrêtés sur les rails, la locomotive a été légèrement endommagée et les voitures ont subi un choc sans que toutefois le train ait déraillé. Les voyageurs ont été naturellement très-effrayés, et plusieurs dames entre autres, n'écoutant que la peur, faisaient mine de vouloir s'élancer hors des wagons encore en marche; mais le train a pu être arrêté au milieu du tunnel, de sorte qu'après que la cause de l'accident eut été constatée et qu'on se fut assuré qu'il n'existait pas d'autres obstacles, le train s'est remis en marche et a atteint, sans nouvelle encombre, la gare de Bienne.

Zurich. — Le *Landbote* annonce que le conseil communal de Constance a pris la décision, à l'unanimité, de prendre à sa charge la part qui lui est dévolue de l'emprunt de fr. 500,000 pour assurer la construction de la *Nationalbahn*.

Uri. — On sait depuis longtemps que les Alpes uraniennes recèlent de nombreux et riches gisements de cristaux. Le propriétaire d'un hôtel d'Andermatt a fait dernièrement procéder à des fouilles qui ont donné un résultat inespéré: les minéraux découverts jusqu'ici dans une seule grotte atteignent déjà une valeur d'environ 20,000 fr.

Bâle-Ville. — Les journaux de ce canton parlent de la nécessité urgente qu'il y aurait à construire un nouvel hospice d'aliénés. Dans ce canton aussi, le nombre des maladies mentales va toujours croissant. On parle d'affecter à ce but, éminemment humanitaire, le beau domaine de Klosterfiechten.

Valais. — Dans sa séance du 1er mars, le conseil d'Etat a réparti ses départements de la manière suivante:

Intérieur, M. de Rivaz. Remplaçant, M. Walther.

Instruction publique, M. Bioley. Remplaçant, M. Chappex.

Justice et police, M. Bioley. Remplaçant, M. Roten.

Militaire, M. Roten. Remplaçant, M. de Rivaz.

Ponts-et-Chaussées, M. Chappex. Remplaçant, M. Roten.

Finances, M. Walther. Remplaçant, M. Bioley.

Neuchâtel. — On lit dans l'*Union libérale*:

« L'anniversaire du 1er mars a été célébré à Neuchâtel dans le calme le plus complet. Cette année, la fête n'a eu aucun caractère public; le soir, des banquets ont réuni les citoyens dans les différents cercles de la ville. Le banquet du cercle libéral a été très-animé; 150 personnes environ y assistaient; plusieurs discours ont été prononcés, entre autres par MM. Jules Sandoz, Alfred Borel, Alph. Du Pasquier, Knöry et Wittnauer. La musique la *Fanfare* avait bien voulu, comme d'habitude, consentir à embellir la fête par sa présence. De nombreux télégrammes ont été échangés avec les différents cercles libéraux du pays. »

Genève. — On lit dans le *Journal de Genève* du 3 mars:

« La cour correctionnelle (président, M. Aubert, M. G. Fazy, substitut, siégeant pour le ministère public) s'est occupée hier de deux affaires intéressantes.

» *Dans l'audience du matin*, le maître-cordonnier de la prison de l'Evêché était sur le banc des prévenus, accusé de complicité dans la récente évasion de trois prisonniers de cet établissement; cette accusation reposait sur des déclarations des trois détenus dont il s'agit qui ont été réintégrés, on s'en souvient, dans la prison peu après leur fuite; mais, à l'audience, ils sont tombés dans des contradictions évidentes qui ont rendu facile la tâche de M. Zurlinden, défenseur du prévenu.

» Le jury a rapporté un verdict de non culpabilité, et l'accusé a été aussitôt libéré par la Cour.

» Une bonne partie de l'audience de l'après-midi a été consacrée à une affaire d'outrages aux magistrats et aux ministres d'un culte. Sur le banc des prévenus est assis M. Gros conseiller municipal de la commune de Thônex, âgé de 61 ans. M. Gros se trouvait dans la soirée du 28 décembre, dans un petit café de Thônex, en compagnie de trois autres conseillers municipaux; ces messieurs y vidaient quelques verres de vin avec la satisfaction naturelle que leur faisait éprouver l'heureuse issue d'une négociation difficile en vue de l'acquisition d'un terrain pour une maison communale. Dans la conversation, M. Gros, à ce qu'il paraît, déplora en cette occasion avec ses collègues la séparation de l'ancienne commune de Chêne-Thônex, et surtout la division qu'avait jetée entre ses habitants l'appel de curés libéraux, qui venaient du dehors pour l'argent des contribuables et ne satisfaisaient point la majorité de la population; le mot « d'apostat » fut lâché pour les curés et celui de « propre à rien » pour le conseil d'Etat.

» M. Renaud, curé de la paroisse de Chêne, qui seul, dans un coin, buvait d'abord une absinthe, puis une picholette, jugea bon de dénoncer au conseil d'Etat, par une plainte formelle, cette intempérance de langue, quoique pas un mot ne lui eût été adressé personnellement; et il paraît, à en juger par les dépositions unanimes — sauf la sienne — des témoins à l'audience, que dans cette plainte, il a fort chargé le coupable en mettant dans sa bouche des expressions insultantes qu'il n'aurait pas prononcées.

« Dans le cours du débat, la déclaration faite par le prévenu; au sujet de la manière dont il a été mandé le lendemain à midi au département de justice, arrêté séance tenante, et mis pour 48 heures en prison par le directeur de la police centrale, a été le sujet d'un incident. M. le président a signalé à M. le substitut du procureur général, pour qu'il en soit fait communication à qui de droit et que le parquet agisse en conséquence, le caractère de cette arrestation, qui lui paraît de nature à exciter une légitime indignation, et à être sévèrement qualifiée par la justice.

» Me Rutty, défenseur du prévenu, en commençant sa plaidoirie, dans une affaire d'outrage à des magistrats, a rappelé que la veille, dans l'assemblée législative du pays, la magistrature avait été l'objet d'une attaque odieuse et imméritée. — M. le président, à ces mots, a invité Me Rutty à se renfermer dans les limites de la défense, mais Me Rutty a déclaré que ce qu'il avait à dire sur ce point étant l'introduction même de sa plaidoirie, il devait insister et il a ajouté les paroles suivantes:

» Assurément les juges genevois n'ont » besoin de personne pour les défendre con- » tre de pareilles insinuations, elles ne les » atteignent pas et ne déconsidèrent que » ceux qui les lancent.

» Mais je suis heureux de pouvoir, après » en avoir été spécialement chargé par quel- » ques-uns de mes collègues et étant, j'en » suis convaincu, l'interprète du barreau » tout entier, protester devant le jury con- » tre l'accusation formulée hier par M. le » président du conseil d'Etat. Dites-vous » bien, M. le président de la cour de justice, » dites bien à messieurs vos collègues de » tous les tribunaux que nous repoussons » de toutes nos forces des allégations de ce » genre, que nous tous qui sommes en quel- » que mesure quotidiennement associés à » vos travaux, nous avons appris à vous res- » pecter en apprenant à vous connaître, et » nous savons bien, avec l'immense majorité » du pays, que la magistrature genevoise » tout entière n'a pas démérité de son renom » séculaire d'incorruptible loyauté et d'ab- » solue indépendance. »

Le jury a rendu un verdict de culpabilité, mais en mettant le prévenu au bénéfice de circonstances très-atténuantes; il a été condamné à 24 heures de prison, conformément aux conclusions du ministère public.

Nous aimerions savoir ce que penserait et écrirait le *Confédéré* au cas où les tribunaux fribourgeois puniraient de 24 heures de prison des paroles du même genre contre un curé ou un conseiller d'Etat?

— Le projet de loi sur l'organisation judiciaire, présenté par le conseil d'Etat, a été discuté, le mercredi 1er mars, par le Grand Conseil en deux séances successives, l'une le matin, l'autre l'après-midi. Le matin la discussion a été très-sensée, l'attaque parfois assez vive, de part et d'autre, mais le débat s'est maintenu dans les limites parlementaires.

Par contre, l'après-midi la discussion a changé complètement de caractère. M. Carteret, président du conseil d'Etat, vexé sans doute des critiques nombreuses qu'avait essuyées le projet, s'est levé pour le soutenir avec une certaine aigreur; au lieu de s'en tenir à la défense du projet en lui-même, l'orateur n'a pas tardé à lancer des insinuations malveillantes à l'adresse des magistrats de l'ordre judiciaire; ayant recours à des plaisanteries d'un goût plus que douteux, il a établi une comparaison entre certains juges et des « orgues de barbarie » qui jouent toujours les mêmes ritournelles. Depuis longtemps, M. Carteret professe un profond dédain pour les jurisconsultes en général et les juges en particulier, ceux-là du moins qui ne comprennent pas toutes les beautés de la « manière forte. » Ces plaisanteries, dans la bouche du président du conseil d'Etat, étaient évidemment d'une haute incouvenance, mais M. Carteret ne s'est pas arrêté, en si beau chemin. Il a été jusqu'à dire que certains magistrats de l'ordre judiciaire rendaient de meilleurs jugements six mois après ou six mois avant leur élection et que par conséquent on les nommant pour deux ans seulement on aurait au moins une année de bons jugements. On comprend que plusieurs députés de l'opposition n'aient pu se résoudre à laisser ainsi traîner dans la boue des magistrats dont les parties peuvent sans doute critiquer certains jugements, mais dont l'intégrité et l'indépendance n'ont jamais été contestées. MM. Chenevière et Bard protestent avec énergie contre ces insinuations, M. Bard surtout défend avec chaleur l'honneur de la magistrature. Aussi se voit-il interrompu, à chaque mot, par M. Carteret qui le prend à partie. M. Bard maintient son droit à la parole, au milieu des interruptions et des cris tumultueux de la majorité. Vainement le président cherche à rétablir l'ordre et le calme; la plupart de MM. les députés sont debout, criant et gesticulant. De part et d'autre l'irritation est à son comble. Désespérant d'obtenir un peu de calme, le président se décide à interrompre pendant dix minutes la séance.

Pendant ces dix minutes, les discussions particulières semblent parfois dégénérer en altercations et la salle du Grand Conseil offre le plus triste spectacle au public de la tribune. Détail caractéristique: tandis que le bruit et le tumulte règnent dans la salle, la tribune reste parfaitement calme et s'abstient de toute manifestation.

Au bout des dix minutes, le président rouvre la séance et donne la parole à M. Henri Fazy qui l'avait déjà obtenue, mais qui avait vainement essayé de se faire entendre. M. Fazy critique avec mesure les diverses dispositions du projet et conclut à l'ajournement indéfini. Comme on pouvait s'y attendre, cette proposition n'est pas adoptée, mais, dans l'intervalle, pendant le discours de M. Fazy, les esprits se sont un peu calmés et la séance se termine assez tranquillement.

Cette séance tumultueuse a laissé la plus pénible impression à tous ceux qui y ont assisté. Depuis bien des années, on n'avait vu scène pareille au Grand Conseil et il est à désirer, pour l'honneur de notre pays, qu'elle ne se renouvelle pas.

CANTON DE FRIBOURG.

Le recensement du bétail dans le canton de Fribourg, pour l'année 1875, donne les résultats suivants:

	Race chevaline	Race bovine	Menu bétail	Valeur du bétail
	têtes	têtes	têtes	francs
	8,431	61,046	57,181	20,073,980
En 1874	8,792	63,718	60,938	19,300,170
Diminution	361	2,672	3,757	Augmentation 773,810

Pour l'évaluation approximative du bétail on a compté les étalons à 700 fr., les chevaux, juments et poulains, à 240 fr; les taureaux et les vaches, à 350 fr; les bœufs, à 280 fr; les génisses, à 220 fr; les veaux, à 50 fr; les moutons et les chèvres, à 10 fr et les porcs en moyenne à 50 fr. Cette évaluation est de quelque peu supérieure à celle de 1874; ce qui explique l'augmentation de valeur malgré la diminution des têtes de bétail.

La consommation en viande a été de 60 livres 3/16 par habitant, ce qui indique une augmentation de 3 livres 7/8 sur la consommation de 1874.

—

MM. les officiers appartenant à l'armée pontificale dissoute apprendront avec plaisir que Sa Sainteté a daigné confirmer pour une année, en leur faveur, l'indult du carême, tel qu'il a existé jusqu'ici.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 2 mars.

Pendant que la *République française* multiplie les promesses de modération, au nom de la politique gambettiste, et s'engage à respecter la religion, la famille et la propriété, le citoyen Gambetta, dans ses harangues nomades, déclare la guerre au catholicisme et fait prévoir que, le jour où il deviendra notre maître, il fera la chasse à toutes les institutions catholiques. En même temps, le citoyen Gambetta nous parle d'une politique de paix, d'union et de liberté. Nous voyons la valeur de ces mots dans une pareille bouche. Il est évident que le citoyen Gambetta, ne pouvant réaliser aussi vite que les radicaux le demandent, les réformes sociales promises, va donner en pâture à la démagogie les évêques, les prêtres et les jésuites.

A ce sujet, le *Journal de Paris* fait la réflexion suivante:

« Mais il faut bien sacrifier quelque chose au goût du parti dont on est le chef. Et voilà probablement pourquoi M. Gambetta, ayant à faire accepter par son parti des idées qui peuvent passer dans une certaine

mesure, pour des idées modérées, a commencé son discours par une fougueuse déclaration de guerre à l'esprit clérical. C'est une diversion habile. La haine contre le cléricalisme lui sert à faire passer ses idées modérées. C'est comme le papier d'argent dont il recouvre, charlatan adroit, les pilules qu'il veut faire avaler à son auditoire radical. M. Gambetta, chef de l'opposition, mange du prêtre selon l'expression consacrée, chef du pouvoir exécutif, il nommerait des évêques. »

On assure que le citoyen Gambetta est d'origine juive, ce qui lui a été rappelé à diverses reprises, sans qu'il l'ait jamais démenti. Du reste, il a bien le type juif. Déclarer la guerre au clergé, c'est bien le fait de l'ancien compère des Crémieux et des Laurier.

On continue à s'occuper des combinaisons ministérielles. M. Dufaure insisterait pour la rentrée de M. Mathieu Bodet au ministère des finances. M. Casimir Perier déclinerait formellement le portefeuille de l'intérieur pour convoiter celui des affaires étrangères...

M. Teisserenc de Bort paraît définitivement désigné pour recueillir la succession de M. le vicomte de Meaux à l'agriculture et au commerce.

On met toujours M. V. Lefranc à l'intérieur.

M. le comte Albert de Mun, secrétaire général de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, vient de recevoir la croix de commandeur de Saint-Grégoire. Au moment où le *jeune et éloquent officier* vient de renoncer à la carrière militaire qu'il aimait, le cœur du Souverain Pontife a voulu le consoler de ce sacrifice par ce précieux témoignage de bienveillance. Il lui arrive au milieu de la lutte électorale, et sera pour lui une nouvelle recommandation auprès des électeurs du Morbihan. Dans ce pays, qui a fourni tant de soldats à la cause du Saint-Père, on n'hésitera pas entre l'abbé Cadoret portant le drapeau de l'empire qui a sacrifié Rome et Pie IX à la révolution, et le comte de Mun, que Pie IX désigne comme son fils fidèle et bien aimé et comme le vaillant défenseur de la cause de l'Eglise.

On lit dans le *Journal de Rome:*

« Notre Saint Père le Pape a donné audience, hier matin, à M. Louis Teste, rédacteur du *Journal de Paris*, et à sa jeune femme Mme Teste. C'est la troisième fois que cet écrivain fait le voyage d'Italie. Sa Sainteté l'a loué et béni d'avoir entrepris « le pèlerinage de Rome, » aussitôt après son union.

» Pour les journalistes du caractère et du talent de M. Teste, Rome demeure toujours un grand sujet d'étude. Que les révolutionnaires italiens, mécontents d'y être venus, et plus mécontents de s'y trouver mal, détestent Rome et l'appellent *repulsiva*, c'est bien; pour les politiques français et étrangers elle ne cesse point d'être *attrattiva*. C'est sa qualité essentielle et jamais elle ne la perdra, parce que le Pape y réside

» Comme journaliste, M. Teste ne partage peut-être pas toutes nos opinions. Pour lui, peut-être, la question politique prime la question catholique; mais il reconnaît dans la papauté une puissance de premier ordre et il s'incline devant elle avec respect et avec sympathie. »

MM. Juteau et Bicklin viennent d'adresser à l'académie des sciences, une lettre exposant les résultats qu'ils ont obtenus pour la destruction du phylloxera, par l'emploi de sables bitumeux extraits des mines de Chamaillière et de Lussat situées dans le Puy de Dôme auprès de Royat, dont les sources arsénieuses ont, en thérapeutique, un grand renom.

L'académie, après avoir écouté avec un vif intérêt cette communication, l'a renvoyée à la commission du phylloxera composée de MM. Dumas président, Milne-Edward, Duchantre, Blanchard, Thenard et Bouley, membres.

La Bourse se montre bruyante dès ses débuts Les rentes françaises subissent quelque recul et donnent lieu à des transactions moins importantes pour laisser la place à la réponse des primes sur les valeurs diverses et sur les valeurs internationales, qui se traite aujourd'hui.

Par décision de la Chambre syndicale des agents de change, les obligations de la compagnie générale française de tramway entièrement libérées, sont admises aux négociations de la Bourse *au comptant*.

Les reports n'ont montré quelque exigence que sur les valeurs de chemins de fer.

Le marché des rentes françaises a été mouvementé, malgré les achats importants des recettes générales, par des alternatives de hausse et de baisse.

France. — Le *Moniteur* dit que deux combinaisons ministérielles sont en présence: remplacer simplement les ministres démissionnaires ou former un cabinet nouveau dans lequel les ministres restants devraient, avant de reprendre leurs portefeuilles, adhérer au programme politique de M. Dufaure.

Le *Moniteur* appuie la seconde combinaison. Il trouve que les conservateurs auraient tort de combattre la formation d'un cabinet homogène qui, tout en répondant aux aspirations légitimes des républicains, sera en mesure de s'opposer fermement aux demandes des exaltés. Il dit que, par exemple, l'effet moral et politique à l'intérieur et à l'extérieur sera plus grand si les demandes d'amnistie et de séparation de l'Eglise et de l'*Etat, étaient combattues au nom du gouvernement* par MM. Casimir Perier, Laboulaye et Jules Simon, au lieu d'être combattues par MM. de Broglie, Bocher ou de Meaux.

Le *Journal des Débats* reproche à M. Gambetta d'avoir dit à Lyon que les élections avaient été surtout, pour ne pas dire exclusivement, anti-cléricales. Il dit que les élections n'ont pas été une lutte religieuse, mais le triomphe du parti libéral constitutionnel contre la réaction monarchique. « Nous avons assez d'éléments de discordes civiles sans y mêler encore l'acre ferment des passions religieuses. »

Italie. — On lit dans la *Gazette Officielle:*

« Le roi d'Italie et l'empereur d'Autriche-Hongrie voulant se donner un témoignage réciproque du prix qu'ils attachent aux relations cordiales qui existent heureusement entre leurs gouvernements, ont décidé que leurs légations respectives à Vienne et à Rome seront élevées au rang d'ambassade auprès du Quirinal. »

Le bal donné par le ministre d'Espagne, à l'occasion du carnaval, a été très-brillant. Tout le monde officiel, italien et étranger, y assistait, ainsi que le prince Humbert, la princesse Marguerite, les princes de Mecklembourg, de Wurtemberg, de Bade et de Reuss.

— Le résultat des élections en France, dit l'*Armonia*, a rendu nécessaire la correction *du discours du trône que le roi prononcera* aux Chambres italiennes avant la réunion de l'Assemblée de Versailles. Le ministre des affaires étrangères veut insérer dans ce discours un paragraphe de félicitations pour les républicains français.

— On parle beaucoup depuis quelques jours, à Rome, de nombreuses fraudes et malversations qui ont été découvertes dans l'administration de la liste civile d'Italie. Personne n'ignore que Victor-Emmanuel est couvert de dettes et que sa bourse est le plus souvent à sec. Alors il emprunte de l'argent à des taux exorbitants et sa signature court les places, sans trouver souvent à l'escompter. La nécessité où s'est trouvé Victor-Emmanuel de signer souvent des *traites l'a mis forcément en rapport* avec des hommes d'argent plus ou moins tarés, et c'est ainsi que l'un d'eux, un certain marquis Mantegazza, agent de change de Milan, a pu mettre en circulation des traites pour plusieurs centaines de mille francs, portant la signature fausse de Victor-Emmanuel. Cet agent de change a été arrêté ainsi que sept autres personnages de la cour. Mais ceux-ci ont été plus tard relâchés. On a reconnu que leur bonne foi avait été surprise et qu'ils avaient réellement cru à l'authenticité de la signature sur les traites en question. On a donné à toute cette affaire un retentissement qu'elle ne nous paraît guère mériter. Aussi croit-on généralement que ce scandale a été provoqué sous main par le ministère afin de pouvoir mettre un contrôle sur l'administration de la liste civile, et surtout afin de paralyser l'influence secrète de quelques créatures du roi, et spécialement de la comtesse Mirafiori, tant détestée et redoutée par le prince Humbert et sa femme. On assure que Minghetti présentera au Parlement un projet de loi d'après lequel le budget de la liste civile sera désormais soumis à l'approbation des Chambres, tout comme celui des différents ministères.

Rome. — On lit dans le journal *Rome:*

« Avant-hier soir, Mgr Mermillod, mandé par le pape, s'est présenté au Vatican.

» En le voyant entrer Pie IX s'est levé, a tendu les *bras et a pressé* l'évêque sur sa poitrine. *Ecco il mio carissimo.*

» Dans le cours de l'histoire le marbre et la toile nous présentent souvent de ces embrassements sublimes. C'est le Christ, qui, le premier, appuie sur son cœur la tête de Jean le disciple bien-aimé. C'est Pierre se jetant dans les bras de Paul sur le chemin du martyre. C'est S. Pie V s'avançant vers Marc-Antoine Colonna et embrassant le vainqueur de Lépante.

» Quel spectacle au regard des anges que le Pape captif et l'évêque exilé unis dans cet embrassement! Quelle paix dans l'âme de ces deux victimes de la guerre et quel gage d'amour, de force et de triomphe!

» Ils viennent à Rome ces évêques persécutés de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Italie, du Brésil, et Pie IX les presse tour à tour sur sa poitrine. Aux statuaires et aux peintres de léguer à l'avenir la mémoire de ces rencontres.

» Mgr Mermillod est demeuré plus d'une heure chez le Pape qui ne l'avait point vu depuis l'exil. Il a dû raconter au Saint-Père les douleurs et les consolations de cet exil, et aussi la fermeté, la constance, l'admirable *union du clergé et des fidèles de Genève et* de la Suisse. Et Pie IX, qui sait que les ironies de cette révolte de la Rome protestante, jetant un saint évêque de Calvin à Voltaire *seront vengées par la Providence*, a béni Mgr Mermillod, le clergé et la Suisse catholique.

» Mgr Mermillod a trouvé le Pape plein de force, de confiance. Loin d'ébranler cette force et cette confiance les événements ne font que les grandir parce que c'est précisément du choc de tant de passions contraires et de l'horreur de si cruelles entreprises que Dieu tirera la gloire de son Eglise et le triomphe de son Vicaire.

» Mgr Mermillod apportait au Pape deux présents très-gracieux: une corbeille de raisins cueillis par le curé de Fontainebleau dans la vigne où Pie VII, captif de Napoléon, en prenait pour sa table; un bouquet de fleurs magnifiques envoyé par les conférences de St-Vincent-de-Paul de Nice, que l'évêque vient d'évangéliser.

» Avant de se retirer Mgr Mermillod a présenté au Saint-Père le Rme P. Abbé Gréa, des chanoines réguliers, vicaire général du diocèse de Saint-Claude, et M. Longhaye, père du jésuite qui professe les belles lettres à la nouvelle université de Poitiers.

» Sa Sainteté a accueilli avec tendresse les deux compagnons de l'évêque et les a bénis. »

Prusse. — Il y a quelques jours, la fameuse « cloche de l'empereur, » de Cologne, *fondue avec le bronze des canons français*, s'est décidée à parler, après avoir gardé longtemps un silence obstiné qui affligeait tous les cœurs patriotes en Allemagne. Par suite d'un vice dans la construction ou dans l'agencement, le battant, qui était en acier *allemand*, refusait de toucher la paroi de la cloche en bronze *français*, et la chose avait donné naissance, à Cologne, à bien des *mots* que les Allemands trouvaient spirituels. Enfin, l'autre jour, on mit toutes les cloches de la cathédrale en branle, et la « cloche de l'empereur, » non sans quelque répugnance, sonna aussi, bien que d'une voix peu claire et « ressemblant à un râle, » disent les reporters véridiques.

Le bougmestre de Cologne, M. Becker, dit « *le Rouge*, » *surnom que lui avait donné le* feu roi en 1852, s'est empressé d'annoncer la chose à M. de Bismark. Par le télégraphe, le prince a répondu: « Je vois dans l'accord de la « cloche de l'empereur » avec les autres le symbole d'une promesse politique pour l'avenir. » Ce n'est pas très-clair, ni très-élégant; cependant on devine que le prince a voulu faire allusion à la fin prochaine des dissonnances qui attristent le pays et des dissidences entre la couronne, le gouvernement, d'une part, et une fraction *considérable des* sujets prussiens de l'autre.

Espagne. — Nous recevons de Val Carlos, le texte de l'ordre du jour, adressé par Charles VII aux troupes espagnoles qui l'ont accompagné jusqu'à la frontière française.

Volontaires!

Les dernières opérations militaires nous ont obligés à nous retirer des villes et des positions importantes de ces provinces; étouffés par le nombre, vous n'avez pu que donner des preuves sanglantes de votre valeur. Je ne puis pactiser avec l'ennemi, parce que cela n'est pas digne. Je ne veux pas, pour le moment, continuer la guerre; je vous aime trop pour permettre qu'une seule goutte de votre sang coule inutilement. J'ai donc résolu de quitter l'Espagne!

Ce résultat malheureux ne diminue pas la noblesse de l'entreprise et n'obscurcit pas les faits héroïques accomplis pour la conduire à bonne fin.

Vous avez été les dignes soldats de ma race royale et vous avez aussi été dignes des exploits exécutés avec nous dans ma première campagne. Les noms de nos victoires seront écrits en lettres étincelantes dans notre immortelle histoire. Mon orgueil d'Espagnol grandit à la vue de votre courage et *mon cœur de roi est reconnaissant pour votre* abnégation et pour vos sacrifices.

J'ai été vaincu, mais je ne suis pas rendu. Je maintiens, entiers et intacts, mes droits et, enveloppé dans mon drapeau, vous me trouverez toujours prêt à sacrifier ma vie pour le bonheur de l'Espagne.

Votre roi et votre général,
CARLOS.

Val Carlos, 28 février.

— Maintenant que la guerre proprement dite est finie, des mesures sévères sont prises contre les bandes armées qui pourraient vouloir perpétuer l'insurrection. Le général Quesada a donné l'ordre de fusiller tous les individus faisant partie de ces bandes.

Le général Moriones est revenu à Saint-Sébastien avec deux divisions. Le général Martinez Campos est arrivé aux environs de San-Esteban.

La *Gaceta* dit que l'armée a recueilli une grande quantité d'armes, de munitions et trois canons. La *Politica* croit savoir que les soldats de la classe de 1870 seront prochainement renvoyés dans leurs foyers. En attendant, M. Canovas del Castillo, président du Conseil, part pour Pampelune dans le but de féliciter le roi à l'occasion des victoires décisives que les armées viennent de remporter dans le nord. M. Canovas ne restera que cinq jours absent. Des députés doivent enfin proposer au congrès d'envoyer au roi une adresse de félicitations.

Russie. — La brillante campagne faite dans l'Asie centrale, par un petit corps russe *sous les ordres du général Skobolew, et qui* a valu à la Russie la conquête de tout le khanat de Kokhand, préoccupe toute la presse russe. Cette contrée, touchant aux possessions russes du Turkestan et de la Sibérie, et en même temps aux provinces de la Chine, très-rapprochée, d'ailleurs, des possessions britanniques de l'Inde, a pour la Russie une tout autre importance que les khanats de Khiva ou de Bokhara, ses protégés ou plutôt ses vassaux. L'organe le plus accrédité de la presse indépendante, en Russie, la *Voix*, déclare hautement que, pour s'assurer le fruit de dix années de sacrifices, la Russie doit asseoir solidement son influence sur les régions centrales de l'Asie, pour les ouvrir à la civilisation et au commerce de l'Europe.

Un autre journal russe, le *Herold*, n'hésite pas à constater qu'il ne suffit pas, pour obtenir ce résultat, de renforcer le corps russe de quelques bataillons et de quelques canons, mais que l'annexion du Kokhand tout entier est l'unique moyen de faire régner la tranquillité dans ces contrées agitées et de protéger l'immense ligne de la frontière asiatique et ses colonies naissantes de l'Asie. L'*Invalide russe*, journal militaire semi-officiel, partage cette manière de voir. Il recommande à son tour de prendre les mesures décisives que réclame la situation des possessions asiatiques de la Russie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

WASHINGTON, 2 mars.

Le général Belknap, ministre de la guerre, a donné sa démission par suite de la déclaration faite par un individu qu'il avait payé à Mme Belknap 10,000 dollars pour obtenir un emploi en lui promettant encore une forte somme annuelle.

Un député a demandé au Congrès la mise en accusation du général.

On assure que Mme Belknap a avoué que le fait était vrai.

WASHINGTON, 3 mars.

Après une discussion pénible, la Chambre des représentants a voté à l'unanimité la mise en accusation du général Belknap, ex-ministre de la guerre. Le rapport de la commission d'enquête constate que M. Belknap a reçu pendant six ans 25,000 dollars pour avoir nommé M. Marsh agent commercial à Fort Sill.

M. Belknap n'a pas tenu la parole qu'il avait donnée de comparaître devant la commission, et a réservé toutes ses explications pour le tribunal.

Premier Dimanche de Carême

A la collégiale de St-Nicolas.

3 h. vêpres. — Après vêpres, ouverture de la station de Carême; sermon français.

A l'église de St-Maurice, en l'Auge.

7 ½ h. du soir, ouverture de la station du Carême; sermon allemand.

M. SOUSSENS, rédacteur.

Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace — Canton de Fribourg.	Suisse.	Etranger.
	CENT.	CENT.	CENT.
Liberté.	15	20	25
L'Ami du peuple.	15	20	25
Offres et demandes, abonnés.	10	10	10
id. non-abonnés.	15	15	15
Freiburger-Zeitung	15	20	25

Avantages aux négociants et agents d'affaires. Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

AVANTAGES POUR LES ABONNÉS

ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'**insertion gratuite de 3 lignes** d'annonces **par semaine dans chacun de ces quatre journaux.** Sont autorisées les publications suivantes : *logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement.* Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

LE FOYER

Journal de la famille

Sommaire du n° du 4 mars :

Des Prez de la ville Tual ; galerie de convives. — Charles Buet : Le crime de Maltaverne (suite). — Victor Valmont : Charles Greville à Paris (fin). — J.-M. Villefranche : La fiancée d'un revenant (suite). — Félix de Servan : La Jacquerie (suite). — Bibliographie.

Administration, **53, rue Bonaparte, à Paris** — 1 numéro : **0,15.** — Abonnement d'un an : **8 fr.** pour la France, **11 fr.** pour l'Europe, **13 fr.** hors d'Europe. (C 3708 F)

On s'abonne, en Suisse, chez Alphonse COMTE, à Fribourg.

Carrière de tuf.

Jos. Schuller, à St-Loup, se recommande pour de nombreuses commandes de tuf. (C 3704 F)

En vente, à l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg.

OUVRAGES DE L. VEUILLOT.

Rome et Lorette, un vol., avec deux belles gravures ; prix 3 fr. 50.

Vie de N.-S. Jésus-Christ, un fort vol., 626 pages, 8e édition, prix 8 fr.

Le parfum de Rome, 2 vol., 1013 pages ; prix 7 fr.

Rome et le Concile, 1869-1870, 1108 pages, prix 12 fr.

Dialogues socialistes, un vol., 380 pages, prix 3 fr.

Les libres-penseurs, 5e édition, 545 pages, prix 3 fr. 50. (C 1761 F)

Historiettes et Fantaisies, 3 fr. 50

Les couleuvres, un volume 204 pages ; prix 2 fr.

Çà et là, 2 volumes, 971 pages, prix 8 fr.

Vie des premières Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, 2 vol., 960 pages, prix, 7 fr.

L'Honnête Femme, 1 vol., 410 pages, prix, 3 fr.

ON CHERCHE pour **bonne d'enfant** une jeune personne bien recommandée. — S'adresser *au bureau du journal* qui indiquera. (C 3698 F)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE A FRIBOURG :

A UN FUTUR MARI.

Satire couronnée récemment par l'académie des Pays-bas.

Une brochure d'environ 30 pages.

PRIX : 20 centimes.

Pension Pernoud.

PLACE DES 22 CANTONS, GENÈVE.

Hôtel catholique.

Se recommande à tous les voyageurs par ses prix modérés, sa bonne tenue et son service soigné. (C 2692 F)

A UNE MINUTE DE LA GARE.

MUSCULINE-GUICHON

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE :

LIBRAIRIE DURAFORD

En face Notre-Dame

A GENÈVE.

La **Musculine-Guichon** des Pères Trappistes de Notre-Dame des Dombes a guéri un grand nombre de personnes dans les maladies suivantes : **Diarrhées, chroniques, vomissements nerveux, gastralgies, anémie, maux d'estomac et surtout dans les maladies de poitrine.**

Prix des boîtes : { 250 grammes, 5 fr. ; 550 grammes, 10 »

On peut s'en procurer chez Mlles DEWARAT, à Châtel-Saint-Denis (Fribourg). C 2182 F

EN VENTE

à l'imprimerie catholique suisse.

Vie de saint Stanislas de Kostka, par M. Abel Gaveau. 2 vol. in-12 de 750 pages ; prix : 6 fr.

Vie merveilleuse du bienheureux Nicolas de Flüe, par le R. P. Bovet, gardien des Mineurs Conv. 1 vol. in-18 de 264 pages ; prix : 1 fr. 50.

Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie religieuse de la Visitation Sainte-Marie, par le P. Daniel, de la Comp. de Jésus. 1 vol. in-12 de 501 pages ; prix : 3 fr. 50.

Sainte Marie-Madeleine et les autres amis du Sauveur, apôtres de Provence, histoire asétique, par le R. P. Benoît Valuy S. J.

Saint Germain d'Auxerre par le prêtre Constance de Lyon, par le P. André Gouillloud S. J. 1 vol. in-12 de 200 pages ; prix : 2 fr.

Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par le curé de Saint-Sulpice. 2 vol. de 1200 pages in-8 ; prix 12 fr.

Les Serviteurs de Dieu, par Léon Aubineau. 2 vol. in-12 ; prix : 6 fr.

Les petits Bollandistes. Vie des Saints d'après les Bollandistes, le P. Giry, Surius etc., par Mgr Paul Guérin. 14 vol. 6 fr. le vol.

Vie des Saints, d'après les Bollandistes, les PP. Giry, Ribadeneyra, par l'abbé A. Vaillant. 1 vol. in-8 ; prix : 5 fr. (C 2105 F)

EXPOSITION DE PARIS 1875. — MEDAILLE D'ARGENT

SILPHIUM CYRENAICUM

Expérimenté avec le plus grand succès par le Dr **Laval** dans le traitement de la **Phthisie pulmonaire** à tous les degrés de la **Phtisie laryngée** et dans toutes les affections de la **Poitrine** et de la **Gorge.**

Adopté dans les hôpitaux de Paris et des principales villes de France.

Le **Silphium** s'administre en **teinture,** en **granules** et en **poudre.**

Derode et Deffès, Pharmaciens de 1re classe, **2, rue Drouot, Paris.**

Dépôt à **Genève** à la pharmacie **Habel.** (C 3642 F.)

SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CIMENT

DE

J. LALIVE, ENTREPRENEUR, A FRIBOURG.

Construction de bassins de Fontaines simples ou ornés, d'Abreuvoirs, de Fosses à purin d'Auges à porcs, d'Etangs de basse-cours, de Jets d'eau.

Dallages d'Ecuries, de Granges à battre, de Corridors, de cuisines, de Caves.

Enduits, Couvertes de murs, Ressemelage d'escaliers, enfin tout genre de travaux d'art en ciment.

Carrelages pour vestibules, salons, Assortiment de lavoirs, fromagères, saloirs, etc., en magasin.

VENTE

des Ciments de Grenoble, Ciment ordinaire, Chaux blutée, etc., à des prix très-modérés.

Magasins au **Varis,** à Fribourg, maison F. Winckler. (C 3652 F)

UNE Maison de commerce de Fribourg (Suisse) demande un apprenti. Adresser les offres à l'Agence de publicité, Alphonse COMTE, Grand'Rue, à Fribourg. (C 3688 F)

A LOUER la boulangerie du village de Vuisternens-en-Ogoz, pour y entrer au 1er mars prochain. S'adresser pour le prix au propriétaire Jacques MARCHON au dit lieu. (C 3656 F)

A VENDRE environ **5000 pieds de foin,** à distraire, que l'on vendra séparément au gré des amateurs. *S'adresser à Prothais* GRAND, à Vuisternens-en-Ogoz. (C 3658 F)

EN VENTE

à l'Imprimerie catholique suisse

LA TROISIÈME ÉDITION

de la

NOTICE HISTORIQUE

sur le

SANCTUAIRE et le PÈLERINAGE

DE NOTRE-DAME DE L'ÉPINE

par l'Abbé JEUNET

80 pages et deux lithographies

Prix : 50 centimes.

PENSION.

Un jeune homme cherche une pension pour entrée immédiate. S'adr. à M. Alph. COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg. (C 3597 F)

AGENCE DE PUBLICITÉ

ALPHONSE COMTE

Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Transmission d'annonces à tous les journaux du pays et de l'étranger.

Economie de temps. Un seul manuscrit suffit pour plusieurs journaux.

Economie de ports. L'Agence d'annonces prend à sa charge les frais de correspondances.

Les frais d'insertion sont **calculés strictement** d'après les tarifs des journaux.

Rabais sur ordres importants ou réitérés.

Discrétion. — Promptitude.

Pièces justificatives sur demande.

(Voir aussi le tarif en tête de cette page.)

BOURSE DE GENÈVE DU 3 MARS.

FONDS D'ÉTAT, etc.	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
4 0/0 Genevois	93 1/4	»	93	93 1/4
4 1/2 0/0 Fédéral	102 1/4	»	102 1/4	102 1/2
5 0/0 Italien	—	—	71 00	71 35
6 0/0 États-Unis	»	»	»	—
Oblig. Domaniales ital.	— —	—	— 00	000
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0	500 50	»	500 00	501 00
Oblig. Ville Genève, 1861	»	»	— —	»
Ouest-Suisse, 1856-57-61.	415 50	»	415 00	416 25
id. empr. 1879.	—	»	—	—
Suisse-Occidentale, 1873.	— 00	000	895 00	897 50
Franco-Suisse	320	»	327 50	000 00
Jougne-Eclépens	— 00	»	— 00	— 00
Lyon-Genève	— 00	»	— 00	—
Lomb. et Sud-Autriche	238 00	»	238 00	240 00
id. nouvelles	— —	»	242 00	— 00
Autrichiens 1868	—	»	314 00	— —
Livournaises	—	»	—	206 00
Méridionales	211 25	»	211 00	211 25
Bons-Méridionaux	510 00	—	510 00	— 00
Romaines	— 00	»	— 00	— 00
Est-Tenn. Virg. et Géorg.	—	»	0000	— —
Central Pacifique	—	»	4900	— —
Obl. Soc. immob. genev.	»	»	—	»

ACTIONS	TERME	COMPTANT	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale	87 50	88 75	86 25	87 50
Central-Suisse	— 00		000 00	352 50
id. nouveau	»	—	— —	406 25
Nord-Est-Suisse	000 —	000	—	—
Saint-Gothard	—	242 50	242 50	245
Union-Suisse privilégiée	»	»	—	—
Autrichiens	»	»	—	—
Banque du Commerce	0000	»	1300	1315
Banque de Genève	»	»	00	000
Comptoir d'Escompte	»	»	502 50	—
Banque Fédérale	515 —	517 50	515	520 —
Banque comm. de Bâle	»	»	—	—
Crédit Suisse	»	»	—	—
Crédit Lyonnais	600 —	— —	597 50	600 00
Banque de Paris	—	— —	— —	1078 75
Banque de Mulhouse	—	»	— 00	470
Association Financ. de Genève	»	»	990 —	995 —
Alsace et Lorraine	622 50	»	457 50	—
Industrie genev. du Gaz	»	»	620 —	625
Omnium genevois	»	»	215	1220
Soc. Immob. genevoise	»	»	—	—
Immeub. des Tranchées	»	»	—	—
Remboursables Sétif	»	»	—	—
Parts de Sétif	»	»	—	—

BOURSE DE PARIS.

2 Mars.	AU COMPTANT	3 Mars.
94 7/16	Consolidés	94 7/16
66 40	5 0/0 Français	66 30
103 75	5 0/0 id.	103 40
	Or, à New-York. 114 62	
	A TERME	
66 62	3 0/0 Français	66 47
103 72	5 0/0 id.	103 55
70 95	5 0/0 Italien	70 85
19 50	3 0/0 Espagnol	18 37
—	Banque de France	—
1070	Banque de Paris	1070
610	Crédit Lyonnais	605
193 75	Mobilier Français	193 75
645	id. Espagnol	632 50
621 25	Autrichiens	623 75
753 75	Suez	745
—	Ville de Paris 1875	—